



Investissez dans l'avenir de votre entreprise

La validation des compétences de vos travailleur(euse)s

99 entreprises ont déjà adhéré au projet

→ Devenir la 100ème



SOMMAIRE

La certification des compétences comme nécessité stratégique pour votre entreprise	3
La validation des compétences : Qu'est-ce que c'est ?	4
Les bénéfices clés de la validation des compétences pour votre entreprise	5
Success Story : témoignage d'une directrice d'entreprise	11
Métiers & secteurs	12
Guide pratique pour mettre en place une stratégie de certification efficace de vos travailleur(euse)s : 3 étapes clés et méthodologie	16
FAQ	20
Contact	21



POURQUOI

La certification des compétences comme nécessité stratégique pour votre entreprise

50%

Des entreprises interrogées par HR Square rencontrent des **difficultés majeures à recruter des profils expérimentés** ou à trouver les compétences spécifiques qu'elles recherchent.

Face à cette pénurie de talents, les entreprises doivent impérativement revoir leur stratégie. Aujourd'hui, **attirer des travailleur(euse)s qualifié(e)s ne repose plus uniquement sur des méthodes classiques de recrutement mais aussi sur la capacité à se réinventer.**

En repensant leur marque employeur, les entreprises peuvent se positionner comme des lieux attractifs pour de nouveaux collaborateur(rice)s potentiels(le).

Mais le défi ne s'arrête pas là. Pour rester compétitives, les entreprises doivent aussi valoriser les compétences déjà présentes au sein de leurs équipes et maximiser les mobilités internes. C'est là que la validation des compétences des travailleur(eues)s en entreprise prend tout son sens.

La certification en entreprise est un réel atout pour votre croissance et une véritable stratégie gagnant-gagnant pour vos collaborateur(rice)s et vous-même.



VALIDER LES COMPÉTENCES

Qu'est-ce que c'est ?

Depuis 2003, Le dispositif de validation des compétences permet la reconnaissance officielle de compétences professionnelles via l'obtention d'un Titre de compétence. Ce document officiel est reconnu par les 3 gouvernements francophones et est remis, en leur nom, par le Consortium de validation des compétences.

Ce dispositif s'adresse à toutes les organisations, qu'elles soient du secteur privé, associatif, de l'économie sociale ou publique. Si vous souhaitez valoriser vos travailleur(euse)s en faisant certifier leurs compétences, **nos chargé(e)s de mission vous proposent un accompagnement personnalisé pour faciliter cette démarche.**

Ils(Elles) vous **guideront** à travers toutes les étapes du processus, jusqu'à **l'épreuve pratique** que vos collaborateur(rice)s devront passer pour que leurs compétences soient **officiellement certifiées** (pour la marche à suivre complète : p.17).

Deux options sont possibles pour faire valider les compétences de vos travailleur(euse)s:

1

**Au sein de
votre
entreprise**

avec vos propres
équipements

2

**Dans l'un des
49 Centres
agrés**

91%

de réussite

BÉNÉFICES CLÉS

La validation des compétences :
un atout crucial **pour votre entreprise**

Bénéfices

Les entreprises s'inscrivent actuellement dans un contexte marqué par des pénuries de talents qualifiés et par une transformation rapide des besoins en compétences, les poussant à revoir leur approche en matière de gestion prévisionnelle des compétences.

RECONNAISSANCE & MOTIVATION

La validation des compétences renforce la confiance en soi et valorise les collaborateur(rice)s, ce qui **améliore leur satisfaction, leur fidélité et leur motivation**. Cela met également en lumière certains métiers souvent sous-estimés (voir p.12).

MOBILITÉ INTERNE

À l'ère de la flexibilité accrue, la mobilité professionnelle interne devient un **enjeu clé** pour les entreprises. En favorisant **l'optimisation des plans de formation** et en encourageant le développement de l'autonomie et de la polyvalence, la validation des compétences prépare les **évolutions de carrière** et soutient la mobilité interne tout en améliorant la transmission des savoirs et savoir-faire.

RESKILLING ET UPSKILLING

Dans un monde du travail en perpétuelle évolution, les compétences requises évoluent rapidement et les entreprises doivent s'adapter en conséquence. Le reskilling (reconversion professionnelle) et l'upskilling (amélioration des compétences) deviennent essentiels pour rester compétitif. La certification des compétences permet de **formaliser les acquis** et **d'encourager une montée en compétence** au sein même de l'organisation, renforçant la progression de carrière.

ANTICIPATION DES BESOINS RH

La certification des compétences permet à l'entreprise d'**anticiper les futurs besoins en compétences** et d'aligner son plan de formation avec ses objectifs stratégiques et sa gestion prévisionnelle des emplois et compétences.

MARQUE EMPLOYEUR SOLIDE

Investir dans la formation et la certification des collaborateur(ice)s améliore la perception de l'entreprise comme un lieu où **les talents sont valorisés**, ce qui attire de nouveaux candidat(e)s et augmente l'engagement des travailleur(euse)s. En **renforçant sa marque employeur** par la validation des compétences, l'entreprise se dote d'un levier important pour **attirer et retenir les talents** rares et précieux.

Depuis 2003, **plus de 6.500 travailleur(euse)s** ont fait certifier leurs compétences et plus de 650 dans le cadre d'une validation des compétences en entreprise.



CROISSANCE À LONG TERME

La certification des compétences permet à l'entreprise de se positionner comme un acteur **crédible** et professionnel. Une main-d'œuvre certifiée inspire davantage de **confiance** chez les clients, partenaires et investisseurs, augmentant la compétitivité de l'entreprise.

OBLIGATIONS LÉGALES DE VOTRE SECTEUR

Chaque secteur a ses propres **obligations légales à respecter**, que ce soit en matière de sécurité (ex. dans la construction), d'hygiène (ex. dans l'alimentaire)... Le dispositif de validation des compétences vérifie le respect de ces aspects du métier (voir p.18).

99 entreprises ont adhéré au projet, serez-vous la 100ème ?



TÉMOIGNAGES

“

Le personnel retrouve confiance en ses compétences.

Nous avons des personnes qui travaillaient depuis quelques temps ici et qui ont eu l'envie d'en apprendre plus grâce à la validation. C'est aussi un avantage pour l'usine car maintenant nous avons plus de personnel avec plus de qualifications. Le personnel retrouve confiance en ses compétences. Et la confiance donne aussi de l'indépendance et leur permet de prendre des initiatives.

Témoignage de Piet Vermoesen, Plant Operations Manager - L'Ecopain d'Ignace

“

Une source de reconnaissance personnelle dont le travailleur ressort boosté.

L'avantage, c'est de valoriser les membres du personnel, de reconnaître les compétences qu'ils ont acquises. Après, il y a quelque chose de plus profond : à partir du moment où tu n'as jamais passé un examen, tu es stressé, donc, si tu es validé, tu as cette reconnaissance personnelle, cette fierté personnelle. Tu es reboosté et, en plus de ça, tu as la reconnaissance de l'employeur.

Témoignage de Sabrina Bedjou, Responsable Ressources humaines - Marriott Grand Place Bruxelles

“

Un super programme qui s'est bien déroulé

Découvrez l'interview de Olivier de Cartier, Chief Executive Officer chez Copain Group



4 AVANTAGES

d'organiser les épreuves au sein de votre entreprise



Gain de temps

Aussi souvent que possible, les épreuves de validation des compétences se font directement sur le lieu de travail, ce qui rend l'épreuve plus confortable, car les travailleur(euse)s n'ont pas besoin de se déplacer.



Accompagnement

Nos conseiller(ère)s accompagnent les entreprises de tous secteurs pour faciliter les démarches dans la mise en place du projet.



La prime bruxelloise

Si votre entreprise du secteur privé est basée en Région bruxelloise, celle-ci peut bénéficier d'une aide financière spécifique octroyée (sous conditions) par Bruxelles Economie Emploi (BEE). Cet appui financier vise à soutenir les entreprises bruxelloises du secteur privé qui intègrent la validation des compétences dans leur gestion des talents.



Environnement familier pour les travailleur(euse)s

En réalisant l'épreuve au sein même de l'entreprise, les travailleur(euse)s utilisent des équipements avec lesquels ils(elles) ont l'habitude de travailler. Ceci contribue fortement à les mettre en confiance et à réduire le stress.

TÉMOIGNAGE

Témoignage de Patricia Jurdan,
directrice de Babymedia



“

La validation des compétences, on a eu énormément de chance, elle a pu se faire au sein de notre institution.

**DES ÉPREUVES EN
INTERNE !**



C'est un élément qui est vraiment facilitateur parce que c'est déjà un premier stress enlevé. Et, en plus, le fait de le faire tous(tes) ensemble, c'est très bien pour les travailleur(euse)s. Et pour l'institution parce que ça veut dire moins de remplacements.

C'est beaucoup plus facile à organiser quand c'est sur place !



MÉTIERS & SECTEURS

MÉTIERS & SECTEURS

Faites certifier les compétences clés de vos équipes

71 métiers sont actuellement proposés à la validation des compétences, dont employé(e) administratif(ive), agent(e) d'accueil, conducteur(rice) de ligne de production en industrie alimentaire, installateur(rice) électricien(ne), technicien(ne) PC & Réseaux....

Elle s'appuie sur les ressources présentes au sein des régions bruxelloise et wallonne dont, principalement, les **49 Centres de validation des compétences** présents sur le territoire.





Deux exemples de métiers pertinents à faire certifier pour votre entreprise

1 - Tuteur(riche) en entreprise

Les tuteur(riche)s sont des travailleur(euse)s que l'entreprise affecte à la formation, à l'accompagnement et à l'intégration de certaines personnes en milieu professionnel telles que les nouveaux(nouvelles) entrant(e)s, les stagiaires, le personnel redéployé...

Ces travailleur(euse)s permettent d'assurer la transmission des savoirs et des savoir-faire propres à l'entreprise.

De plus, les Titres de compétence obtenus peuvent vous aider en tant qu'employeur à obtenir la prime dans le cadre de l'alternance.

2 - Conducteur(riche) de chariot élévateur

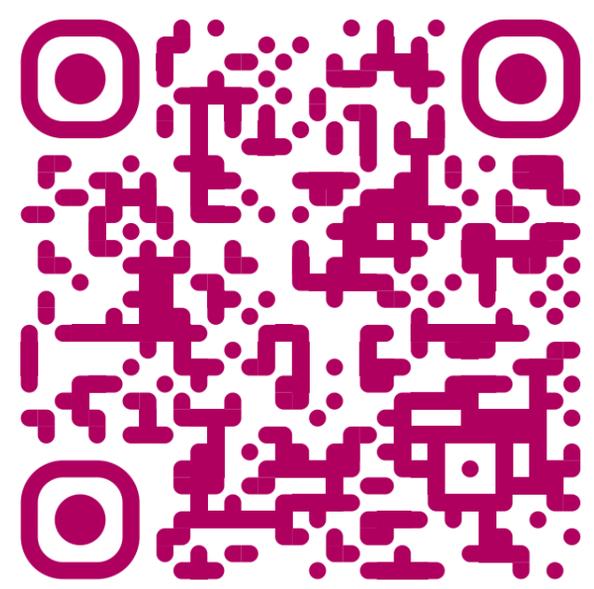
Les secteurs ont souhaité la création d'un Titre de compétence pour les conducteur(riche)s de chariot élévateur pour garantir la conduite des engins en toute sécurité.

Le SPF Emploi, la Co-prev et Assuralia reconnaissent que cette certification externe correspond aux exigences en matière de sécurité et de respect du Code du Bien-être au travail.



“**TÉMOIGNAGES**”

Découvrez pourquoi ils ont proposé la Validation des compétences à leur tuteur(ric)e(s) en entreprise et pourquoi les travailleur(euse)s l'ont approuvée !



LES 3 ÉTAPES CLÉS

D'une démarche de certification réussie : de l'information à la certification

Guide pratique pour mettre en place une stratégie de certification efficace de vos travailleur(euse)s

Les 3 étapes clés : le guide

La mise en place d'une démarche de validation des compétences en entreprise se décline en trois étapes, toutes coordonnées par le(la) chargé(e) de mission du Consortium de validation des compétences et le Centre agréé, garant de la qualité et du respect du processus, y compris au sein de l'entreprise. Suivre dans l'ordre ces trois étapes claires et outillées est un **gage de réussite**.

Information & exploration

1

- ✓ Présentation du dispositif
- ✓ Vérification de l'existence des prérequis
- ✓ Identification du(es) métier(s) et du nombre de travailleur(euse)s
- ✓ Signature de la Lettre d'intention

Planification & préparation

2

- ✓ Signature de la Convention
- ✓ Programmation des épreuves
- ✓ Communication aux travailleur(euse)s
- ✓ Guidance des candidat(e)s

Evaluation & certification

3

- ✓ Passation des épreuves (entreprise ou centre)
- ✓ Certification (Titres de compétence)
- ✓ Accompagnement des candidat(e)s

Accompagnement

Accompagnement

Et après ?

Macaron



Prime BEE
si applicable



Accompagnement et
pérennisation



Nous **garantissons** la qualité de nos certifications

Notre méthodologie repose sur une démarche rigoureuse et normalisée

Les **référentiels de validation** des compétences constituent le socle de cette démarche. Ils sont élaborés en étroite collaboration avec les partenaires sociaux, et les expert(e)s du secteur, sur base des profils métiers du **Service francophone des métiers et qualifications (SFMQ)**. Ces référentiels, objectifs et standardisés, sont conçus pour refléter les réalités professionnelles liées aux métiers. Ils sont aussi **neutres** vis-à-vis des entreprises spécifiques et régulièrement **mis à jour** pour s'adapter aux évolutions du métier et des compétences. Cela garantit que les certifications restent **pertinentes** et en phase avec le marché du travail.

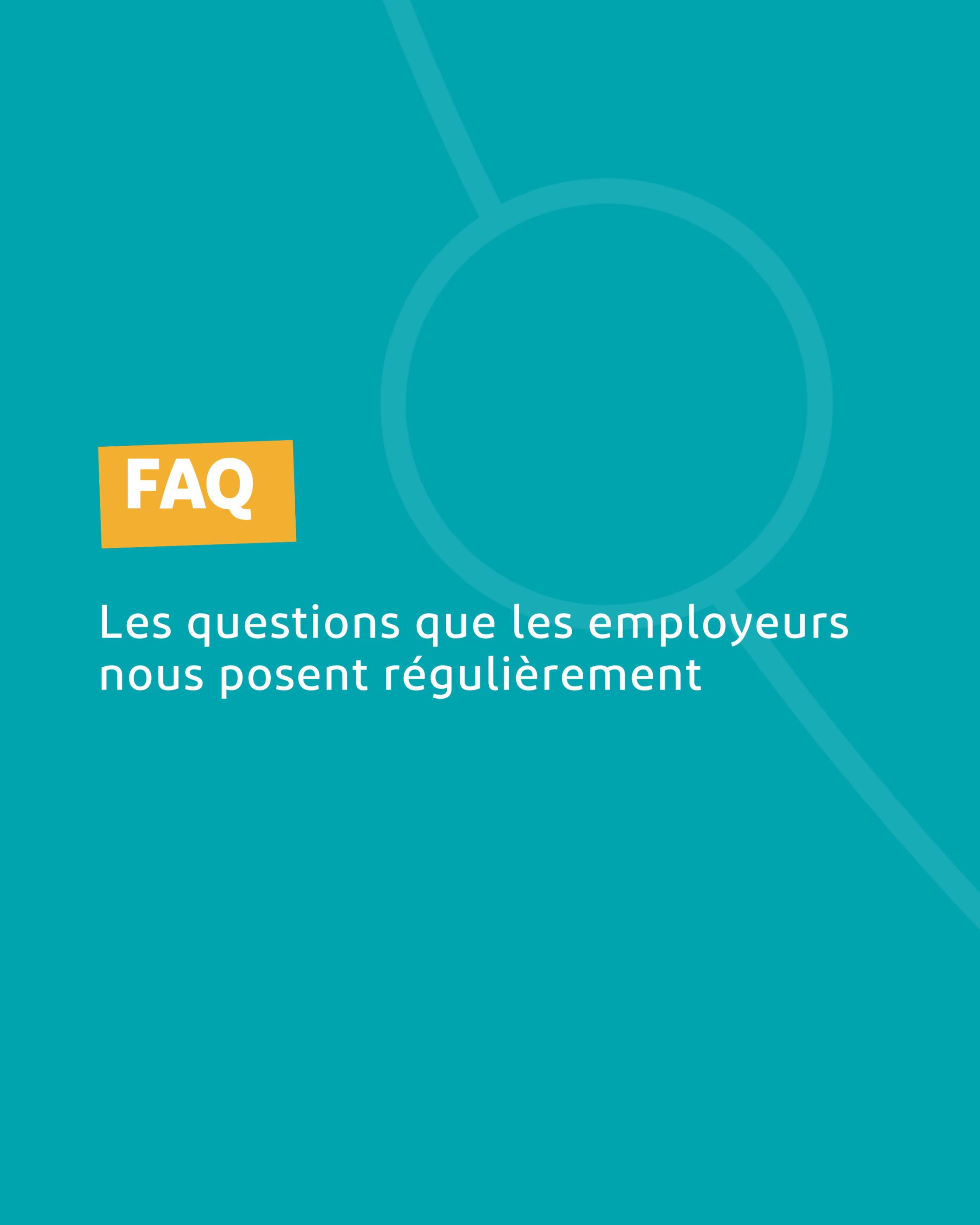
Les **Centres agréés** sont également soumis à un processus de contrôle qualité en quatre étapes (audit interne, épreuve à blanc, revue de centre, audit externe).

Enfin, l'acquisition d'un **Titre de compétence** n'est validé qu'après la réussite d'une épreuve pratique, élaborée à partir de grilles d'évaluation standardisées et supervisée par un **jury** composé de professionnel(le)s expérimenté(e)s. Cette épreuve permet non seulement de vérifier la maîtrise des compétences, mais aussi de fournir un **feedback détaillé** aux candidat(e)s sur leur performance.

Ce processus rigoureux garantit que la certification reflète des compétences effectivement maîtrisées, basées sur une expérience réelle et continue dans le métier.

Ce cadre strict permet de maintenir des standards élevés en matière d'hygiène de sécurité, d'ergonomie et de respect des normes environnementales, ce qui est particulièrement important dans des secteurs comme la logistique, la construction ou l'alimentaire.

Ainsi, cette certification officielle et externe à l'entreprise s'inscrit dans une approche holistique de la gestion des compétences, intégrant une reconnaissance officielle des acquis tout en favorisant une réflexion critique et une amélioration continue des pratiques professionnelles.

The background is a solid teal color. A large, faint magnifying glass graphic is centered on the page, with its handle extending from the top-left towards the bottom-right. The lens of the magnifying glass is positioned behind the main text.

FAQ

Les questions que les employeurs nous posent régulièrement

Est-ce que c'est payant ?

A part d'éventuels frais de déplacement si les épreuves ont lieu en entreprise, **le dispositif est gratuit** tant pour le travailleur que pour son employeur. Par contre, selon certaines conditions, il ouvre l'accès à des primes pour les entreprises privées (BEE, APEF, OFFA, ...).

Si on instaure ce projet au sein de notre entreprise, est-ce que les travailleur(euse)s ne risquent pas de partir ou d'être débauchés par d'autres ?

Les expériences montrent que les travailleur(euse)s certifié(e)s dans le cadre d'un projet en entreprise se sentent **reconnus** et **valorisés** dans leurs compétences et qu'ils(elles) **apprécient le soutien** et l'investissement de l'entreprise. La validation des compétences est l'un des nombreux leviers de **reconnaissance et de fidélisation des travailleurs**. Pour répondre à cette question, il convient donc d'intégrer ce dispositif dans l'ensemble des mesures prises par votre entreprise au bénéfice de ses travailleur(euse)s.

Les travailleur(euse)s ne risquent-ils pas de demander une augmentation de salaire ?

Le Consortium de validation des compétences s'occupe de **certifier officiellement** les compétences de vos travailleur(euse)s. L'entreprise est responsable de la valorisation du Titre de compétence en fonction de ce qu'elle peut/sait faire et de son secteur. La décision de **valoriser financièrement** l'obtention, par le collaborateur(rice), d'un Titre de compétence **relève donc d'un choix de son employeur**. Dans le cadre de la mise en place du projet au sein de l'entreprise, il est important de bien communiquer dès le départ sur les objectifs.

Combien de temps ça prend ?

Le temps à consacrer à un tel projet, dans son ensemble, **dépend de plusieurs facteurs** : le métier, le lieu des épreuves, le nombre de candidat(e)s... Outre le temps à consacrer aux épreuves, vos travailleur(euse)s seront également libéré(e)s (pendant les heures de travail) pour **l'information** et la **guidance** individuelle. Lorsque les épreuves peuvent se dérouler sur le lieu de travail, les personnes gagnent le temps de déplacement.



PRENONS

RENDEZ-VOUS



Infos &
contact



Entreprises privées

Séverine Deneubourg, s.deneubourg@cvdc.be ☎ 0490/52.45.77

Marie Deronchêne, m.deronchene@cvdc.be ☎ 0475/34.57.48

Entreprises publiques

Fadoua El Hamdi, f.elhamdi@cvdc.be ☎ 0490/47.72.96

Grégory Jacquemin, g.jacquemin@cvdc.be ☎ 0490/68.03.62

Entreprises d'économie sociale

Carmen Alvarez, c.alvarez@cvdc.be ☎ 0473/96.87.08

